



Chaudière de Monsieur PINGUET A Conteville (76)

A l'origine prévue pour valoriser le bois d'élagage issu de l'entretien des haies, la chaudière est aujourd'hui alimentée avec du miscanthus produit sur l'exploitation!

Présentation de la chaufferie miscanthus



Bien que peu de références fussent présentes à l'époque, Monsieur PINGUET a accordé sa confiance à l'entreprise ETA après en avoir trouvé le contact sur internet.

C'est en 2006 qu'il installe une chaudière Heiztechnik 50 kW (chaudière polycombustibles ETA) pour valoriser le bois d'élagage de l'exploitation. Initialement éleveur de bovins, l'implantation de miscanthus sur l'exploitation en 2012 et 2015 avait pour objectif de répondre aux besoins en litière de cet atelier et de valoriser des parcelles dont il ne savait pas quoi faire. L'arrêt de l'activité d'élevage en 2020 l'a amené à utiliser le miscanthus en combustible, en remplacement de la plaquette bois, dont la production est plus chronophage et fastidieuse.

La source de miscanthus

Deux parcelles situées à proximité de l'exploitation furent concernées par l'implantation de miscanthus sous itinéraire technique biologique : 2,5ha en 2012 et 3ha en 2015 à raison d'une production moyenne de 10 à 12t/ha.

Le miscanthus est aujourd'hui utilisé comme seule source de combustible pour la chaufferie (20 t par an). Celui-ci est produit sur l'exploitation, cela permet donc une indépendance énergétique et même une part de revente des stocks restants pour d'autres éleveurs locaux qui l'utilisent en litière pour les logettes de vaches laitières.

Stockage et logistique

Monsieur PINGUET n'a pas eu besoin d'investir pour le stockage du miscanthus. En effet, il utilise une partie d'un ancien bâtiment d'élevage déjà existant sur l'exploitation pour stocker le miscanthus en vrac sur dalle bétonnée.

L'agriculteur gère donc lui-même l'approvisionnement de la chaudière sur une fréquence qui peut-être variable (en moyenne chaque mois).

Sur le site, une zone de stockage de 15m³ est présente. Une vis sans fin permet d'acheminer la biomasse depuis cette zone jusqu'à la chaudière.



Usage de la chaleur

La chaleur produite sert à chauffer la maison d'habitation individuelle de l'agriculteur d'une surface de 150m². Cette chaleur permet également de chauffer l'eau chaude toute l'année.

Devenir des cendres

La quantité annuelle de cendres produites est très faible : Monsieur PINGUET relève un cendrier de 50cm de haut toutes les 3 semaines.

Ces cendres ne sont pas stockées, elles sont directement utilisées comme fertilisants dans le jardin et au pied des pommiers.

L'agriculteur constate que très peu de mâchefer se forme. Par conséquent, le fonctionnement de la chaudière n'est pas altéré.

Approche économique

L'investissement total est de 50 000€ dont 30 000€ pour la chaudière et 15 000€ pour le broyeur, ce dernier étant déjà présent puisque le projet initial visait à valoriser le bois produit sur l'exploitation.

Concernant son entretien, un prestataire réalise une fois par an un nettoyage de la sonde en plus de l'entretien complémentaire de Monsieur PINGUET. Cela représente un budget de 300 à 350€ par an.

Le projet a bénéficié d'une aide de la région et du département à hauteur de 30%.

Le ressenti sur la chaufferie miscanthus

L'agriculteur est satisfait de l'utilisation du miscanthus par rapport à l'utilisation des plaquettes de bois.

En effet, il déclare que cela génère bien moins de travail que le bois et que contrairement à ce dernier, le miscanthus ne se voute pas.

La matière était initialement acheminée avec une vis sans âme entre le silo et la chaudière, quelques problèmes d'acheminement ont contraint Monsieur PINGUET à la remplacer par une vis sans fin.

Monsieur PINGUET n'envisage pas de changer de combustible et continuera de valoriser son miscanthus afin de rester autonome énergétiquement.



Votre contact local

Prénom
NOM
Tél
Mail

Rédacteur

Cécile BICHON
Chambre d'agriculture des Landes
Relecture : partenaires Miscan'Plus

Projet lauréat REFLEX 2023
La responsabilité du Ministère en charge de l'Agriculture ne saurait être engagée.

